NON aux cadeaux à l'austérité fiscaux aux grandes antronricos

La municipalité atteste que les citoyens ci-dessus

(jour de la présentation de la liste pour attestation)

et que le nombre des signatures valables est de

sont inscrits au rôle d'électeurs à la date du:

NON



NON aux coupes dans les services uhliac



Conformément à l'art. 94 LEDP, la municipalité adresse

les listes de signatures attestées au Comité,

Le Comité remet l'ensemble des listes attestées

au Département des institutions et de la sécurité

le 15 décembre 2015 au plus tard.

le 22 décembre 2015 au plus tard.

entreprises publics								
Celui qui falsifie le résultat de la réco (art. 282 CPS).	lte de signatures est punissable	L'acte contesté a éto	é publié da	ans la FA(O du 2 octobre 2015.		pour l'envoi des listes de signatures ^{er} décembre 2015 (la date du sceau	
Nº POSTAL		COMMUNE						
Cette liste ne peut po	orter que des signatur	es de citoyeı	n∙ne∙s	suis	ses domicilié·e·s da	ans la comm	ıune ci-dessus.	
	icle 84 de la Constitut i modifiant celle du 4 oivent être manuscrites et ap	ion vaudoise juillet 2000 s posées par le sig	e: sur les gnataire	s imp	ôts directs cantona		•	
	nnexes; les signatures supple			apposé				CONTRÔLE
nom À la main, Lisiblement	PRÉNOM	NAIS	DATE DE NAISSANCE JJ MM AA		ADRESSE RUE, Nº		SIGNATURE INDISPENSABLE	CONTRÔLE (LAISSER EN BLANC)
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
0								

Comité référendaire Matthieu Clément, Lausanne; Pierre Conscience, Lausanne; Didier Divorne, Renens; Jean-Michel Dolivo, Lausanne; Andrea Eggli, Lausanne; Alain Gonthier, Vevey; Sébastien Guex, Lausanne; Yvan Luccarini, Vevey; Céline Misiego, Lausanne; Vanessa Monney, Lausanne; David Payot, Lausanne; Romain Pilloud, Montreux; Marion Tanner, Romainmôtier.

Au nom de la municipalité

(sceau et signature)